BELGIQUE

L'affaire Bernard. — Un pourvoi en cassation a été formé vendredi matin au nom de Bernard contre l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles.

Les valeurs consignées et dont la restitution est ordonnée à l'évêque de Tournai, possesseur primitif, s'élèvent à trois millions et demie.

Bruxelles. — On travaille, au département de la guerre, à l'élaboration d'un projet d'unification des émoluments dans les différentes armes.

— M. le comte de Montebello, qu'on disait désigné pour l'ambassade de France à Vienne, reste à Bruxelles sur sa demande.

Gand. — *Affaire des cravates noires.* — Le tribunal correctionnel de Gand a acquitté hier matin un des prévenus dans cette ignoble affaire et condamné à 4 mois et 4 fois 100 fr. d'amende un des personnages les plus en vue « libéral » bon teint.

Après-midi, le même tribunal a prononcé l'acquittement d'un autre prévenu, condamné un vieux paysan inconnu, et acquitté de nouveau un des prévenus appartenant à la classe moyenne.

Tous les voyous impliqués dans cette affaire ont été condamnés ensuite à de multiples emprisonnements et amendes pour faits immoraux, vols ou extorsions d'argent.

Mons — *Les grèves.* — Les mineurs de Frameries, Crachet et Picquery ont repris le travail; par contre, des grèves ont été éclate à Warmes, Hornu et Quaregnon. Il y a actuellement 3,000 grévistes. Le calme n'a pas été troublé.

Tournai. — On annonce qu'un grand meeting socialiste aura lieu à Tournai, le 11 juillet.

Le mystère ds St-Gilles. — *Une importante découverte.* — Une malle expédiée par chemin de fer de Bruxelles « bureau restant » à Vilvorde, le 30 juin, a été ouverte, hier après-midi, à cause de l'infection que son contenu répandait.

La malle, de forme ordinaire, peinte en noir, contenait, enveloppé dans du varech, le thorax d'une femme. La tête était coupée.

Les bras et les jambes étaient coupés à la partie correspondante des membres trouvés à St-Gilles.

Le médecin qui a examiné le thorax a déclaré qu'il avait appartenu à une femme qui devait être âgée de 30 à 35 ans et avait été mère de plusieurs enfants.

ÉTAT-CIVIL. — **Roubaix.** — **Déclarations de naissances du 2 juillet.** — Marie Mulleman, rue d'Iéna, 4. Elisa Deronne, rue Decrême, cour Cousin, 7. — Norbert Henno, rue de la Chapelle-Carrette, 7. — Désiré Cocreman, rue Decrême, cour Debaisieux, 5. — Germaine Deblauwe, rue de la Longue-Chemise, 46. — Gaston Herman, rue Pierre-de-Roubaix, 53. — Théophile Chrétien, Hôtel-Dieu. — Nicolas Panetta, Hôtel-Dieu. — **Déclarations de décès du 2 juillet.** — Louis Gydé, 6 jours, rue Daubenton, 67. — Théophile Delécluse, 27 ans, rue de l'Epeule, cour Lampe, 22. — Laure Larmoyeur, 29 ans, rue Decrême, cité Roussel, 3. — Julien Secret, 5 ans, rue St-Elisabeth, 20. — Marie Bosman, 43 ans, ménagère, hameau de la Vigne. — Aurélie Acquart, 8 mois, rue des Fleurs. — Clotilde Tahon, 5 mois, rue du Grand Chemin, cour Dewailly, 8. — Adolphe Lion, 78 ans, pensionnaire aux Petites-Sœurs. — Un divorce.

Tourcoing. — **Déclarations de naissances du 2 juillet.** — Julien Bekaert, rue du Moulin Fagot. — Elise Crepel, au Hallot. — Henri Tavernier, à la Croix-Rouge. — **Déclarations de décès du 2 juillet.** — Louise Duforest, 52 ans 5 mois, rue de la Blanche-Porte. — Hermance Derolez, 2 mois, rue Hauchart.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DUBRULE-THERRIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-Florentin DUBRULE, veuf de Dame Henriette THERRIN, décédé à Wattrelos, le 2 juillet 1886, dans sa 82e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 5 courant, à 10 heures, en l'église de Wattrelos. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6 dudit mois, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, à la ferme Dubrule-Lezaire, hameau du Grimonpont, à 9 heures 1/2. — L'Obit du mois sera célébré le jeudi 29 juillet, à 9 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille MASUREL-MONTAGNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François MASUREL, veuf de Dame Aimée-Joseph MONTAGNE, décédé à Mouveaux, le 2 juillet 1886, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service de 2e classe, qui auront lieu le lundi 5 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Montagne-Rousselle. — L'Obit du mois de 2e classe sera célébré le mercredi 4 août, à 9 h. 1/2.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 6 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François CASTELAIN, époux de Dame Emma RYS, décédé à Roubaix, le 7 juin 1886, à l'âge de 52 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 5 juillet 1886, à 9 heures 3/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Joseph DESALMONT, directeur d'ouvroir pendant 54 ans chez MM. C. et J. Pollet, époux de Dame Eugénie MILLESCAMPS, décédé à Roubaix, le 4 juin 1886, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 5 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jacques-François MASSE, époux de Dame Hermance LESNE, décédé à Roubaix, le 6 mai 1886, dans sa 48e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille STOLTZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Casimir STOLTZ, décédé chez sa mère, Niederlauterbach (Alsace), le 1er juillet 1886, à l'âge de 5 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Le facteur Jean Gau. — M. Jean Gau, facteur rural à Briatexte (Tarn), faisant sa tournée habituelle, fut assailli près la rivière du Dabou, par deux individus qui lui dirent :

— Si tu ne nous donnes pas ton sac, nous te jetons à la rivière.

— J'aime mieux mourir, répondit Gau, en se mettant sur la défensive.

Les deux hommes se jetèrent sur lui et une lutte s'engagea. Malgré son énergie, il aurait infailliblement succombé, si des personnes, attirées par ses cris, n'étaient arrivées à temps pour les secourir.

Les agresseurs purent malheureusement prendre la fuite, et le courageux facteur, bien que meurtri dans la lutte, a rapporté triomphalement le sac de dépêches qui avait failli lui coûter la vie.

Passage d'un canif dans les intestins. — Il n'est pas rare qu'une personne qui avale une aiguille la retrouve plus ou moins longtemps après faisant saillie sous sa peau dans une partie quelconque du corps : bras, jambe ou poitrine. Le corps étranger parcourt les organes sans y produire des désordres appréciables. Mais avaler un canif et le rendre intact le lendemain est chose plus extraordinaire. Le fait vient pourtant d'être observé. Un jeune homme de 20 ans, jouant avec des enfants, avale un canif ouvert, le manche le premier. On lui prescrit des bouillies épaisses destinées à distendre les intestins, on le fait coucher sur le côté droit (à cause de la disposition du duodenum qui va de gauche à droite). Il éprouve de vives douleurs dans différentes régions du ventre, et bref, deux jours après, il a un peu de diarrhée, et rend le canif la lame en avant. Le canif mesurait 9 centimètres, la pointe en était très accérée, et les rivets du manche faisaient saillie de plus d'un millimètre.

Le fait que nous résumons est rapporté par un journal étranger et cité aussi par le Courrier médical.

Un drame à Paris. — Le marché Beauvau, près de la gare de Lyon, à Paris, a été ce matin, vers dix heures et demie, le théâtre d'un drame sanglant. Un marchand de légumes nommé Pupeser Charles, après une discussion avec sa femme et avec la dame Manach, toutes deux établies dans le même marché, a tiré sur elles deux coups de revolver. L'une des balles a blessé grièvement à l'épaule gauche la dame Pupeser. Quant à la femme Manach, elle a été atteinte au sein gauche. Sa blessure présente également de grands dangers. Epouvanté ensuite de l'acte qu'il venait de commettre, le meurtrier a retourné son arme contre lui-même et s'en est logé une balle dans la région du cœur.

La mort a été instantanée.

Après avoir prodigué des soins aux deux femmes, on les a transportées toutes deux à l'hôpital Saint-Antoine. Quant au cadavre de Pupeser, il a été laissé provisoirement dans la cour de la maison portant le numéro 14, place d'Aligre. A l'heure où nous écrivons, M. Delamare, commissaire de police, procède aux constatations.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BOURGOIN

L'AFFAIRE DE CHATEAUVILLAIN

Bourgoin, 2 juillet. — Ce matin à 9 heures, dès l'ouverture de l'audience, Marie Cayet, la jeune ouvrière entendue hier, est rappelée. Sa déposition a produit une impression si profonde que de part et d'autre on tient à la faire préciser.

En dépit des questions multiples du procureur de la République, Marie Gayet, répond avec fermeté :

« — Oui, j'ai vu M. Fischer tenu au collet par un gendarme et visé par le revolver d'un autre. »

Ce témoignage, qui contredit si formellement les dires des gendarmes, réduit au silence le ministère public.

A la suite de cette déposition, le tribunal entend les ouvrières que l'accusation a citées comme témoins à charge : Mlles Bolton, Charlot, Garnier, Chapelain, Charette et plus de quinze autres uniquement résolues à parler au nom de la vérité.

Ces jeunes filles déclarent que M. le curé ne les a pas excitées à la résistance armée, mais leur a seulement conseillé de protester contre la violation de la chapelle.

L'accusation s'émiette ainsi d'instant en instant.

Bourgoin. — Un incident fort vif ramène à la barre le commissaire de police de Bourgoin et le sous préfet.

Avec une très grande vigueur Me Jolibois le oblige à déclarer que le commissaire qui a forcé l'entrée de l'usine n'avait pas le droit d'exercer à Châteauvillain.

Cette constatation est accablante pour le gouvernement.

Les derniers témoins à charge entendus, on procède à l'audition des témoins cités par la défense.

Les témoins à décharge

Le premier témoin appelé est M. Jean Douillet, maire de Châteauvillain.

M. Jolibois demande que le préfet Massat, qui arrivera à une heure et demie, soit entendu avant le maire de Châteauvillain.

M. le président ajourne à l'audience de l'après-midi la déposition de M. Douillet.

Une longue discussion s'engage entre l'expert de la défense et celui de l'accusation.

On a constaté, dans la chambre de M. Fischer, la trace d'un projectile.

L'expert de la défense soutient qu'elle provient de la balle d'un revolver ; celui de l'accusation oppose de vives dénégations.

Quant au deuxième revolver saisi, il a eu un coup déchargé ; l'expert de l'accusation soutient qu'il a été tiré au même moment que l'autre, ce que dément l'expert de la défense.

L'incident est clos.

Le docteur Potosson, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, dépose qu'il a été appelé à donner des soins à Fischer. La balle qui a frappé Fischer a été tirée à plus de trente centimètres, mais pas plus près, sinon la barbe et les cheveux auraient été roussis. Le coup a dû être tiré par le côté, car la balle est entrée dans la joue gauche.

L'audience est levée à onze heures.

Bourgoin, 2 juillet 5 h. 20. — L'audience est reprise seulement à trois heures et demie, à cause de l'audience des criées qui devait avoir lieu à trois heures.

Le maire de Chateauvillain

M. Douillet, un bonhomme ou faux bonhomme assez preste, cherche à rejeter toute la responsabilité du conflit sur le curé et le vicaire, qui se moquaient de lui et faisaient circuler les caricatures dont nous avons parlé, des têtes de bois sculpté.

Interrogé par Me Jolibois, il refuse de répéter ce qu'il a déclaré au juge d'instruction, et affirme que M. Giraud n'avait pas répondu à la lettre qu'il avait été chargé de lui remettre de la part du sous-préfet en juin 1885.

Incident

Me Jolibois, indigné, proteste contre ce témoignage et lit la déposition écrite faite à l'instruction par ce témoin, déposition dans laquelle le citoyen-maire Douillet reconnait avoir reçu une réponse de M. Giraud et l'avoir transmise au sous-préfet.

Pressé par le défenseur, le maire reconnait la vérité de ce fait si grave. (Vive émotion dans l'auditoire.)

Voilà donc un témoin qui a été influencé par l'administration et dont le témoignage se retourne contre elle.

Me Jolibois lit cette lettre, dans laquelle MM. Giraud s'étonnaient d'être obligés de demander une autorisation pour une chapelle ouverte depuis quarante ans par leur grand-père.

Le maire dit qu'il n'a pas communiqué la lettre au sous-préfet et s'est contenté de lui en faire connaitre le contenu de vive voix.

Il refuse, d'ailleurs, comme le sous-préfet et comme le commissaire, de faire connaitre les instructions qu'il avait reçues pour la fermeture de la chapelle.

Scandale

A ce moment, un vacarme épouvantable se produit : le maire de Chateauvillain se trouve mal et roule par terre; on le relève et on s'aperçoit que ce n'est pas l'émotion qui a indisposé, mais une tout autre cause... Le maire Douillet a tout l'air d'un homme qui n'a pas assez résisté à sa soif.

De violents murmures soulignent l'incident.

Encore le sous-préfet

Le sous-préfet Balland est rappelé à la barre, pour être interrogé sur le texte des instructions administratives.

Il refuse de les dévoiler, malgré l'insistance railleuse de Me Jolibois, qui le tance de la belle manière.

Drôles de témoins, en effet, que ces fonctionnaires, venus pour dire toute la vérité à la justice et qui ne disent rien du tout, sous prétexte de secret professionnel.

Cette fois, l'auditoire est révolté, et le sous-préfet regagne sa place au milieu des huées du public.

Le Préfet

M. Massat, préfet de l'Isère, succède à son subordonné.

C'est un homme qui a l'air vieux, bien qu'il n'ait que trente-cinq ans, ce qui est bien jeune pour un préfet.

Avec cela myope, prétentieux, antipathique, enfin, de visage et de tournure.

Je suis étonné, dit-il, d'avoir été cité par la défense. Il est vrai que les événements se sont produits à la suite de l'arrêt préfectoral pris par moi; mais ils en sont indépendants (!). A l'époque où les faits délictueux ont eu lieu, j'étais en tournée de révision; je ne sais donc rien de ce qui s'est passé, et je ne pourrais être interrogé que sur des actes administratifs, à propos desquels je ne puis donner aucun renseignement.

Me Jacquier demande au préfet s'il a reçu, le 8 avril une lettre de M. Giraud ou une communication quelconque du sous-préfet Balland.

M. le préfet répond sèchement qu'il n'a pas à répondre au défenseur, ce qui lui vaut, à lui aussi, les huées de l'auditoire tout entier, sans distinction de parti.

Le préfet se réfugie sur l'estrade du tribunal, la mine confuse et déconfite.

Le chauffeur Rivoire

La déposition de Rivoire donne lieu à un incident extrêmement important.

Après avoir déclaré qu'il n'était pas vrai que les gendarmes eussent tiré avant d'entrer, il dit :

Le soir, j'étais venu dans la loge du concierge pour procéder à la levée du corps d'Henriette Bonnevie, tuée par le gendarme Bonnieu, il avait dans la loge plusieurs gendarmes. Un d'eux racontait au juge d'instruction qu'il avait tiré sur Fischer pendant qu'un de ses camarades le maintenait par le collet de son habit.

Cette révélation soulève, dans la salle, une indignation indescriptible, d'autant plus qu'elle est faite avec un accent de sincérité qui dissipe tous les doutes.

Le procureur de la république comprend la gravité de cette déposition et cherche aussitôt à en atténuer l'effet. Il demande au témoin s'il pourrait reconnaître le gendarme qui tenait ces propos.

Rivoire répondit avec franchise :

— Oh ! non. Mais je crois qu'il était gradé.

Le président lui dit alors :

Regardez au fond de la salle, les cinq gendarmes sont là; pouvez-vous reconnaitre celui qui parlait?

Le témoin regarde et s'écrie en désignant le maréchal-des-logis Lille.

C'est celui-là je le reconnaissais à sa médaille.

En effet, le maréchal-des-logis Lille est le seul parmi les cinq qui porte la médaille militaire.

Lille revient alors à la barre et déclare qu'il était seul dans la loge du concierge avec le juge d'instruction ; mais Rivoire maintient énergiquement sa déposition.

Cette déposition produit dans l'auditoire une émotion indescriptible.

Le chauffeur Poncet

Pierre Poncet, chauffeur de l'usine, a reçu l'ordre de monter à la chapelle au moment de l'arrivée des gendarmes, il a vu les ouvriers armés de bâtons.

Habilement interrogé par Me Jolibois, il confirme absolument la déposition précédente; il déclare qu'il était avec Rivoire dans la loge du concierge au moment de la levée du corps d'Henriette Bonnevie, et il affirme qu'il a entendu un gendarme raconter qu'il avait tiré sur Fischer pendant qu'un de ses camarades maintenait l'infortuné directeur.

Le président, croyant l'embarrasser, lui demande comme à Rivoire, de désigner le gendarme. Alors Poncet désigne formellement le maréchal des logis Lille.

Le procureur de la République. — A quoi le reconnaissez-vous ?

Poncet. — A sa médaille.

Des applaudissements éclatent dans la salle.

L'émotion est à son comble. C'est un véritable assassinat qui a été commis.

Julie Guillaud a reçu à midi des lettres de la maison Giraud pour M. Fischer; elles les a mises sur son bureau et les y a retrouvées non décachetées à neuf heures du soir. Elle les a fait alors monter à l'appartement de M. Fischer par la fille Julie Chabot.

Ainsi, il est bien certain que M. Fischer n'avait pas reçu le contre-ordre de son patron.

L'audience se termine par quelques dépositions sans importance faites par des ouvrières.

Signalons seulement l'émotion sympathique produite par la comparution de la jeune Célestine Drenet, l'enfant de 14 ans qui a reçu à la cuisse une balle de revolver.

L'audience est levée à cinq heures et renvoyée à demain.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

ne échauffourée sanglante à Lyon

Lyon, 3 juillet. — De graves scènes de désordre ont eu lieu, hier soir, à Lyon.

Les verriers grévistes, au nombre de sept à huit cents environ, ont, malgré les efforts des gardes urbains, entouré l'usine et tenté d'escalader les murs.

Une grêle de pierres est venue de nouveau s'abattre sur l'usine, brisant tout ce qui restait de vitres, enfonçant les volets, faisant partout de graves dégâts.

Les ouvriers travaillant à la verrerie se sont barricadés fortement et n'ont pas répondu aux hostilités des grévistes.

La police à cheval, immédiatement prévenue, est arrivée au galop et, après les sommations d'usage, a chargé la foule.

La mêlée a été affreuse. Tandis que les derniers rangs des grévistes s'enfuyaient pêle-mêle, les premiers rangs, serrés de près, se faisaient fouler aux pieds des chevaux.

Force est restée à la loi : mais au prix de quels cruels efforts !

M. le comte de Paris chez le prince de Galles

Le *Gaulois* annonce que le comte de Paris se rendra demain à Londres, ayant accepté un déjeuner qui lui a été offert par le prince de Galles.

Le duc de Chartres à Tunbridge-Wells

Le *Soleil* annonce que le duc de Chartres est arrivé hier matin à Tunbridge-Wells, viâ Douvres.

M. Turquet et le duc d'Aumale

La Justice croit savoir que M. E. Turquet, sous secrétaire d'Etat aux beaux-arts, a l'intention de poser sa candidature dans le canton de Chantilly, aux prochaines élections du conseil général, contre le duc d'Aumale.

Le prince Victor — Le prince Jérôme — La princesse Clotilde

Rome, 2 juillet. — La princesse Clotilde a fait de très vifs efforts pour décider le prince Victor à attendre l'arrivée du prince Jérôme.

Hier soir avant le départ du prince une scène très émouvante a eu lieu entre la mère et son fils, mais la réconciliation du prince Victor avec son père a été jugée impossible.

D'après la *Stampa* le prince Victor a eu hier une entrevue avec un important personnage politique français.

L'état de santé du cardinal Guibert

Paris, 3 juillet. — L'état de santé du cardinal Guibert, archevêque de Paris, a inspiré dans la journée d'avant-hier de très vives inquiétudes.

Deux violentes crises sont survenues pendant la nuit. Ce n'est que grâce à des injections fréquentes de morphine qu'on est arrivé à neutraliser leurs effets. Dans la journée d'hier, Son Eminence a joui d'un calme relatif.

Incendie d'un collège à Belfort

Vesoul, 3 juillet. — Le collège des frères maristes, situé dans le faubourg des Ancêtres à Belfort, vient d'être la proie des flammes.

Les dégâts, heureusement tous matériels, s'élèvent à plusieurs centaines de mille francs.

Plus de 200 élèves ont été recueillis par les voisins en attendant l'arrivée de leurs familles.

Révolte de récidivistes à Marseille

Marseille, 3 juillet. — Une tentative de rébellion s'est produite ce matin, à la prison Saint-Pierre, parmi les récidivistes devant partir pour le lieu de leur relégation. L'ordre a été aussitôt rétabli par la gendarmerie.

Au cours de la bagarre, un caporal d'infanterie du poste de la prison a été blessé à la tête d'un coup de sabot.

Les élections anglaises

Londres, 2 juillet. — A 11 h. 30 du soir sont élus : 74 conservateurs; 40 libéraux-unionistes; 24 partisans de M. Gladstone; 8 parnellistes.

Au nombre des conservateurs élus on compte MM. Bourke, Balfour, V. A. Smith, sir J. E. Gorst, lord Randolph Churchill, ce dernier avec 1807 voix de majorité.

Du côté de M. Gladstone, MM. Duneau, pour Liverpool, Epchange, Jacob Bright et Rosese à Manchester, O'Conner à Liverpool-Scotland.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Conseil des ministres

Paris, 3 juillet. — Dans le conseil tenu dans la matinée, M. de Freycinet a annoncé que les négociations continuent avec l'Italie relativement à la convention de navigation et aux dispositions demandées par la commission.

M. Sarrien a communiqué les rapports relatifs à la manifestation d'hier à Lyon, à l'usine Jaillet à la suite de l'embauchage d'ouvriers étrangers. M. Grévy a signé un décret nommant des ingénieurs en chef dans les ponts et chaussées et les mines.

M. Boulanger a communiqué au conseil la lettre du général Saussier annonçant qu'il reste gouverneur de Paris.

L'amiral Aube a communiqué le projet de crédit de 100.000 fr. pour les victimes de l'ouragan de Mayotte et le projet tendant à établir des incompatibilités entre certaines fonctions administratives et certaines fonctions électives.

Le duel Drumont-Meyer Condamnation de M. Meyer

Paris, 3 juillet. — M. Meyer a été condamné, par le tribunal correctionnel de la Seine, à 200 fr. d'amende.

Le duel a été assimilé à une rixe à coups de couteau.

L'affaire de Châteauvillain

Bourgoin, 3 juillet. — Dans la matinée, la déposition des témoins à décharge a été terminée. Me Jolibois a renoncé à l'audition de plusieurs témoins. Les plaidoiries commencent immédiatement après Me Delawargelle plaide l'incompétence en invoquant l'article 210 du Code pénal sur la rebellion à main armée et demande le renvoi en Cour d'assises.

Explosion d'une poudrière en Amérique Nombreuses victimes

New-York, 3 juillet. — La poudrière de Brakeville a sauté. Il y a 10 tués et 12 blessés. Tous les bâtiments sont détruit.

Grève de briquetiers près d'Anvers

Anvers, 3 juillet. — Le bruit court qu'une grève de briquetiers a éclaté à Hoboben. Les gendarmes s'y rendent.

VILLE DE ROUBAIX. — Estaminet *Au grand jeu de boule*, tenu par Jean-Louis Delporte, route de Wattrelos, 267. — Grand jeu de boule à la platine, le dimanche 4 juillet 1886. 350 fr. de prix. La mise sera de 60 centimes. Le jeu commencera à dix heures précises.

AVIS. — COMMUNE D'HEM. — Tir aux canards. — Le sieur Henri Vanderville cabaretier *A la Chef des Champs*, près la ferme de Beaumont, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il donnera un tir aux canards, le dimanche 4 juillet à trois heures. La distance est de 35 mètres.

COMPTOIR DE CHANGE

Roubaix, 6, rue de la Gare, près la Place

Emile VION

Maison de confiance connue et fondée à Lille en 1863

ACHAT ET ESTIMATION

d'or, d'argent et de diamants

CONSEIL A SUIVRE

AU PRIX DE 150 FRANCS

On peut acheter les obligations 3 0/0 du CRÉDIT FONCIER, émission 1885, remboursables à 500 fr. et participant chaque année à **6** tirages. A chaque tirage : 1 lot de **100,000** fr.; 1 lot de **25,000** fr.; 6 lots de **5,000** fr.; 45 lots de **1,000** fr.

Vendre les Obligations Lille 1860, 1863, Anvers 1874, 1882, Bruxelles 1879, qui, toutes, perdent au remboursement 6 à 14 fr., *tandis que les Obligations Foncières gagnent toujours au remboursement* **50 francs**.

N. B. — Les obligations foncières sont libérées de trois versements.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse Farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppressions, langueurs, congestions, névralgies, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès. 100,000 cures y compris celles de Mme la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., soit environ 20 cent. le repas. — Aussi la « *Revalescière chocolatée.* » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre bon de poste.

Dépôts à Roubaix, DESFONTAINE, épicier; MORELLE-BOURGEOIS, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris. 12731

HERNIES

Complétement guéries par la méthode

Balthasar GLASER

Nombreuses récompenses, médailles et décorations diverses, etc.

Nos lecteurs atteints de cette triste infirmité seront heureux d'apprendre que M. Balthasar GLASER, le célèbre curateur herniaire alsacien, en France depuis l'annexion, sur de nombreuses demandes, s'est encore décidé une fois à venir parmi nous et sera visible :

Dunkerque : *Hôtel de Flandre*, les 2 et 3 juillet; Lille, *Hôtel du grand Café Jean*, les 4, 5, 6 et 7 juillet; Roubaix, *Hôtel Ferraille*, les 8 et 9 juillet; Tourcoing, *Hôtel des Négociants*, 10 et 11 juillet; Douai, *Hôtel de l'Europe*, les 12 et 13 juillet; Valenciennes, *Hôtel du Commerce*, les 15 et 16 juillet; Cambrai, *Hôtel de France*, 17 et 18 juillet; Saint-Quentin, *Hôtel d'Angleterre*, 19, 20 et 21 juillet.

Inutile d'insister sur l'efficacité de sa methode, dont les preuves innombrables sont faciles à vérifier.

Nous dirons simplement aux personnes atteintes de hernies de ne pas confondre un homme de science avec tous ceux qui promettent plus qu'ils ne peuvent tenir. Nous les engageons principalement à se défier des contrefacteurs allemands ou autres qui exploitent depuis quelques temps la France, et qui, sous le couvert du même nom ou d'un nom similaire, induisent en erreur le public nombreux qui désire avoir à faire uniquement à M. Balthasar GLASER. L'importance et la multiplicité des demandes ne permettent plus à M. Balthasar GLASER de s'absenter souvent, aussi engageons-nous vivement les intéressés à profiter de son passage dans notre contrée en allant le consulter. Pour les personnes absolument empêchées, il traitera par correspondance, en s'adressant à sa propriété : *Villa de la Providence à Villemomble, près Paris.*

Envoi *franco*, contre **un franc**, de la brochure explicative. 24586—12922

CESSATION DE COMMERCE

AUX DEUX NATIONS

LILLE, 6, rue de la Gare, 6, LILLE

Liquidation générale de 850,000 fr. de Marchandises

Consistant en Nouveautés et Fantaisies pour Robes, Costumes et Confections pour Dames et Enfants, Soieries noires et couleurs, Toiles et Blanc, Rideaux, Tapis et Etoffes pour Ameublements, Lingerie, Draperie, etc., etc.

Suivant acte passé devant Me HERBOUT, notaire à Lille, le 30 Mars dernier, et enregistré le 31, les Magasins ont été loués à MM. BORTHOLI Frères, rue de l'Entrepôt, à Paris, qui doivent en prendre possession très prochainement, pour l'exploitation d'un commerce absolument étranger à la Nouveauté.

L'affluence des acheteurs qui se pressent tous les jours dans les galeries où la vente de gré à gré se poursuit activement, est la justification éclatante des immenses sacrifices consentis par le liquidateur.

LUNDI 5 JUILLET et jours suivants, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, CONTINUATION DE LA VENTE des Nouvelles Séries d'Articles expertisées avec des **PERTES AUTHENTIQUES** de **40** à **60** pour cent.

On trouvera également à tous les Comptoirs des Articles pour Pensions, Maîtres d'Hôtel, Communautés, tels que Linge confectionné, Linge de table, Tapis, Tentures, etc., ainsi qu'un immense stock de Coupes et Coupons taxés avec d'énormes pertes.

On ne reçoit aucun bon de crédit des maisons d'abonnement

LUSTRES, GLACES, COMPTOIRS ET MATÉRIEL DE CONFECTION A VENDRE

12963d

COMMERCE

LAINES

Le Havre, 3 juillet, 9 h. 16 matin.

(Avis de MM. Aubé, Dumanoir et Degoy)

Voici le résumé de la huitaine :

Arrivages 1,150 balles de La Plata; 85 balles du Chili.

Ventes aux enchères et à main ferme : 539 balles de La Plata, marché en hausse; 480 balles Rio-Grande, à 170.

Stock : 1,697 balles de Buenos-Ayres; 406 balles de Montevideo; 480 balles de Rio-Grande; 1,562 balles de Russie et 131 balles diverses.

LE HAVRE, 2 juillet.

Il a été traité 480 balles de laine de Rio-Grande.

LE HAVRE, 30 juin.

Revue du 15 au 30 juin. — Importations de la quinzaine : 1.637 balles.

Débouchés 938 balles; ventes 854 balles; Expéditions 84 b.

Stock ce jour; 4.136 balles, dont 1.898 b. Plata, contre 14.802 b. dont 10.682 b, Plata, à pareille époque 1885.

Les enchères de Londres, dont l'ouverture a eu lieu le 16 courant, ont débuté à des prix confirmant la hausse précédement acquise sur notre marché; depuis lors, la fermeté s'est encore accentuée et certains genres fins dénotent même une légère avance sur les cours d'ouverture.

Vu le peu d'importance de notre stock, les affaires sur place ont été forcément restreintes, les prix pratiqués restant très fermes, soit en avance de 2 1/2 à 5 c. sur les cours du mois dernier.

Peaux de moutons, — Importations du mois : 36 b Pérou et Chili. — Ventes : 6 balles Plata, 10 balles Pérou et Chili. — Stock : 26 balles Pérou,

G. ASSELIN et A. DOUAY.

ANVERS, 2 juillet.

Marché ferme. Il a été traité 324 balles de laine La Plata suint et 145 balles Australie dito.

MARSEILLE, 1er juillet.

On a vendu 54 balles de laine Angora, de fr. 100 à 107.50.

COTONS

Télégrammes communiqués par M. Bulteau-Grymonprez.

LE HAVRE, 3 juillet.

Ventes : 630 balles. Marché ferme.

LIVERPOOL, 3 juillet.

Ventes : 8,000 balles. Marché raidissant.

NEW-YORK, 2 juillet.

Middling Upland, 9 7/16. Ventes 1,800 balles. Inchanges.

LE HAVRE, samedi 3 juillet.

(Dépêche spéciale)

	2 juil. 11 h.	2 juil. 4 h.	3 juil. 11 h.		2 juil. 11 h.	2 juil. 4 h.	3 juil. 11 h.
Juill.	59 [illegible]	58 3/4	58 7/8	Janv.	60 [illegible]	60 [illegible]	60 [illegible]
Août.	59 3/8	59 3/8	59 1/4	Fév..	60 1/4	60 1/4	60 1/4
Sept.	59 3/4	59 3/4	59 3/4	Mars.	60 1/2	60 1/2	60 1/2
Octo.	60 [illegible]	62 [illegible]	60 [illegible]	Avril.	60 3/4	60 3/4	60 3/4
Nov..	59 5/8	59 5/8	59 5/8	Mai...	.. [illegible]	.. [illegible]	.. [illegible]
Déc..	59 3/4	59 3/4	59 7/8	Juin..	.. [illegible]	.. [illegible]	.. [illegible]

Par câble de M. SIEGFRIED GRUNER, président du Cotton-Exchange

NEW-YORK, vendredi 2 juillet (Clôt.)

Ventes : 51,000 balles. Marché soutenu.

Recettes 300 balles, contre 200 en 1885, et 1,100 en 1884.

Total de la semaine : 18,600 balles, contre 1,600 en 1885 et 5,800 en 1884.

Juillet.....	9 41	Novembre..	9 22	Mars.....	9 50
Août.....	9 47	Décembre..	9 25	Avril.....	9 60
Septembre.	9 38	Janvier....	9 32	Mai.....	.. ..
Octobre.....	9 25	Février....	9 40	Juin.....	.. ..

Télégramme communiqué par M. LÉON CLERC :

LIVERPOOL, 3 juillet, midi.

Ventes : 8.000 balles. Marché ferme, 1/64 de hausse.

Juillet-Août..	5 12/64	Janvier Février..	. .|..
Août-Septembre ...	5 12/64	Février-Mars.....	. .|..
Septembre-Octobre	5 8/64	Mars-Avril	.